



VALERIE DE BUE

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE L'INFORMATIQUE, DE LA  
SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, EN CHARGE DES ALLOCATIONS  
FAMILIALES, DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DE LA SECURITE  
ROUTIERE

Jambes, le 17 mars 2021

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### L'areine dite de la Chartreuse classée

La Ministre Valérie De Bue, en charge du Patrimoine, a décidé de **classer comme monument l'areine dite de la Chartreuse, à Liège.**

À la suite d'une procédure de classement lancée en juillet 2020, l'Agence wallonne du Patrimoine a rendu un **avis positif quant au classement du tronçon de l'areine de la Chartreuse.** Le classement comme monument comprend la galerie principale et les ouvrages accessoires. Un **périmètre de protection à la surface de l'areine est également classé comme site** afin de préserver l'ensemble.

Grâce à cette protection, des études devront être menées et des précautions devront être prises, au préalable, avant tous travaux de surface pouvant modifier la nature et la structure de ce sous-sol.

Il n'existe aucune areine ni aucun aqueduc souterrain classé en Wallonie. Ce tronçon est un témoin du système d'alimentation en eau développé à grande échelle au Moyen-Âge et diffusé dans une grande partie de l'Europe. **Toujours en état de fonction et en état de conservation remarquable**, elle alimente encore aujourd'hui certains bâtiments.